



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2022



Ville de Le Thillay

Introduction

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, c'est un exercice réglementaire imposé par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le DOB constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir.

Les orientations budgétaires correspondent à l'évolution prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives d'investissements.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au Préfet ce rapport fera l'objet d'une publication, notamment sur le site de la Ville dans un délai d'un mois après son adoption conformément aux dispositions du décret n°2016-834 du 23/06/2016.

Le vote du budget de la ville est programmé à la **séance du conseil municipal du 30 Mars 2022.**

I. Présentation générale du contexte

A. sur le plan international

L'économie mondiale

rebondit malgré des répliques épidémiques

Près de deux ans après l'apparition du virus Sars-Cov2 la crise sanitaire n'est pas terminée. Les vagues se succèdent et le nombre de cas continue à augmenter à l'échelle mondiale.

L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde.

Dans les pays développés, la trajectoire de croissance en 2022 dépendra du comportement d'épargne des ménages qui ont accumulé du patrimoine financier pendant cette période de confinement.

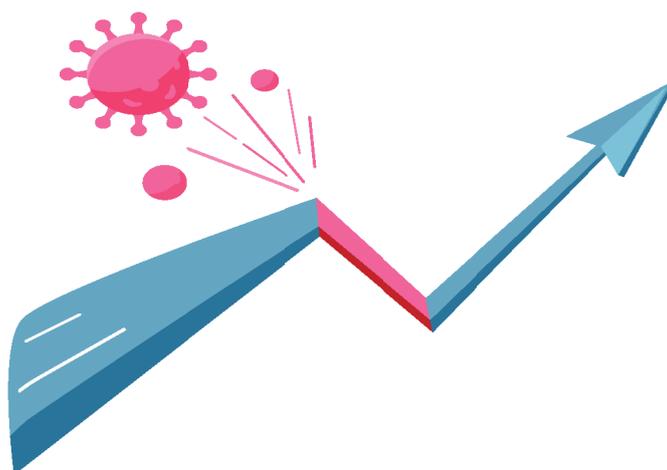
Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe, ont redémarré plus vite que le reste du monde.

L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir.

Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

L'activité, des pays développés ralentirait légèrement en 2022 pour s'établir à 4,1% en moyenne annuelle

Dans la zone Euro la reprise a été plus tardive mais solide. En effet, les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats-Unis.



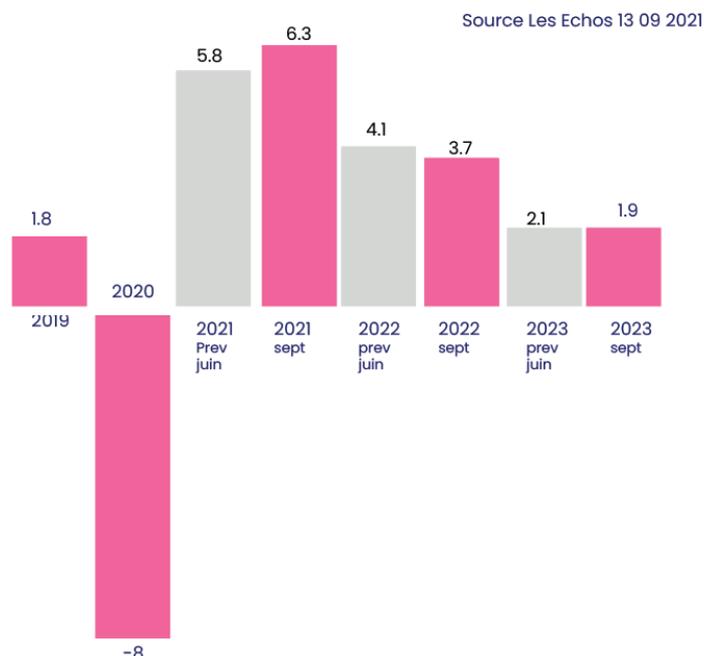
B. Sur le plan national

La France a connu un rebond de l'économie française en 2021 et 2022 après la crise sanitaire.

A l'échelle de notre pays, le PIB retrouve en 2021 ses conditions d'avant-crise et dépasserait de 3% au 3ème trimestre 2021, après 1,3% au 2ème trimestre et après avoir stagné au premier.

Selon les estimations de l'Insee, l'activité était encore inférieure de 0,9% en septembre à celle du 4ème trimestre 2019, mais le niveau d'avant crise devrait être retrouvé fin 2021. En moyenne sur l'année 2021, le PIB progresserait de 6,3% selon les projections de la Banque de France. Puis il pourrait atteindre 3,7 % en 2022 et 1,9 % en 2023

Les prévisions de croissance de la Banque de France
Variations annuelles du PIB en %



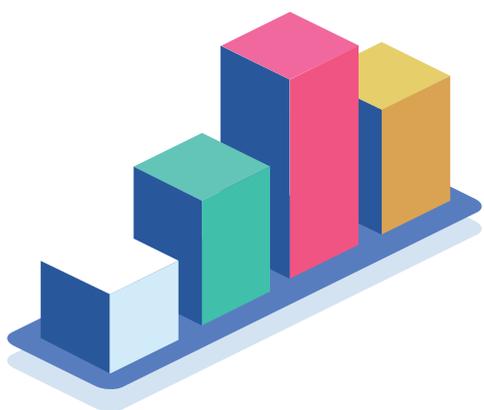
Le taux de chômage est en déclin de 7,8% fin 2021. Pour l'année 2022 le dynamisme pour la création d'emploi est faible pour stabiliser le taux de chômage qui remonte à 8,0% en fin d'année. Cette constatation est due au retour progressif sur le marché du travail de personnes ayant basculé dans l'inactivité durant la crise sanitaire.

C. Projet de loi de finances 2022

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2022 ne prévoit pas de réforme d'ampleur pour les collectivités, contrairement aux précédents.

Mais il procède à quelques changements pour les finances locales, comme une réforme des indicateurs financiers.

Le projet de loi de finances pour 2022, présenté en conseil des ministres le 22 septembre 2021, prévoit une augmentation de la dépense publique de l'ordre de 11 milliards d'euros. Mais pour les collectivités, les mesures sont pour le moment assez succinctes.



1. Stabilité des dotations

Le Gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales. Les concours financiers aux collectivités territoriales sont en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021.

Mais l'explication provient du dynamisme de recettes fiscales nationales après la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal.

2. Réforme des indicateurs

Le Gouvernement a décidé d'intégrer une réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation.

Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

Cette réforme n'est pas neutre financièrement et pourrait impacter plusieurs dotations, notamment la répartition des dotations de péréquation.

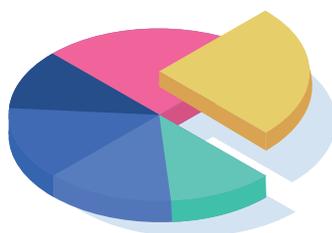
Conformément à la loi de finances 2021 les nouveaux calculs des indicateurs financiers tiendront également compte de la suppression de la taxe d'habitation. Pour les communes, un système de lissage (fraction de correction) de 2022 à 2028 est prévu pour neutraliser les variations des indicateurs communaux liées aux effets des réformes des indicateurs financiers.

3. Soutien à l'investissement local

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. En parallèle, environ 500 millions de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.

Le budget entérine l'abondement de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Il double aussi la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (de 10 à 20 millions d'euros), pour les communes éligibles (qui doivent avoir plus de 75% de leur territoire en zone Natura 2000, ou être dans un parc national et avoir moins de 10 000 habitants).



4. Fiscalité locale

L'année 2022 verra s'appliquer la deuxième phase de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les 20 % des foyers qui la paient encore.

Ils bénéficieront ainsi d'une exonération de 65 % de la taxe d'habitation sur leur résidence principale avant sa suppression définitive en 2023.

5. Dispositions RH réglementaires

L'année 2022 s'annonce compliquée et dense pour les gestionnaires des Ressources humaines des collectivités territoriales.

En effet, l'année 2022 sera la continuité d'action sur la question du temps de travail et l'obligation de respecter la **durée annuelle légale de 1 607 heures**. Une réforme des instances médicales, qui organise la fusion des comités médicaux et des commissions de réforme dans un conseil médical, entrera en vigueur le 1er février 2022. La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) et la participation obligatoire des employeurs sera également au programme des dossiers 2022.

Enfin, il y aura la **préparation des prochaines élections professionnelles** qui auront lieu le **8 décembre 2022**.

La création de nouvelles instances doit être appréhendée dès le premier semestre 2022, le comité social territorial remplaçant les comités techniques et les comités d'hygiène et de sécurité **en 2023**.

A compter du 1er janvier 2022, l'indice minimum de traitement des agents publics des trois fonctions publiques (d'État, hospitalière et territoriale) est relevé au niveau du Smic. **La rémunération mensuelle** de certains agents **de catégorie C** va ainsi augmenter de l'ordre de **14 €**. Le minimum de traitement est fixé à l'indice majoré 343, correspondant à l'indice brut 371, soit 1 607,31 € brut mensuel pour un temps plein soit une augmentation de 0,9% qu'il faudra prendre en compte.

Annoncée le 21 octobre 2021 par le Premier ministre, **l'indemnité inflation est une aide exceptionnelle d'un montant de 100 euros** pour les personnes résidant en France dont les revenus ne dépassent pas 2 000 euros nets par mois. Cette mesure d'urgence est motivée par la hausse des prix constatée pour le dernier trimestre 2021. Cette nouvelle mesure est inscrite au sein de l'article 13 de la loi n°2021-1549 du **1er décembre 2021** de finances rectificatives pour 2021. Ainsi, pour les agents publics, la période de référence est calculée du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021. Sur cette période, l'agent doit avoir perçu une rémunération inférieure à 26 000 € bruts (avant déduction des abattements forfaitaires pour frais professionnels le cas échéant).

Ce montant plafond est proratisé pour les agents ayant été recrutés au cours de la période de référence. Il n'est pas proratisé par les agents à temps partiel ou à temps non complet.

Cette prime sera injectée sur la paie des agents éligibles dès **janvier 2022**.



II - Budget Principal de la Ville

L'objectif de la Municipalité pour le budget 2022 est de maintenir comme en 2021 une marge d'autofinancement en maîtrisant les dépenses de fonctionnement nécessaires pour assurer un service public communal de qualité.

FONCTIONNEMENT

1. Les recettes réelles de fonctionnement au 31/12/2021

Les recettes réelles de fonctionnement restent stables par rapport à 2020 malgré une perte considérable au niveau des impôts suite aux nouvelles mesures fixées par l'état concernant certaines taxes.

		REALISE 2020	REALISE 2021
Chapitre 013 :	Atténuations de charges	13 917,62€	3 116,43€
Chapitre 70 :	Produits des services	196 452,88€	274 230,89€
Chapitre 73 :	Impôts et taxes	5 317 319,71€	5 023 408,96€
Chapitre 74 :	Dotations et participations	665 897,71€	894 614,01€
Chapitre 75 :	Autres produits de gestion courante	98 776,66€	75 841,37€
Chapitre 77 :	Produits exceptionnels	2537,01€	14 391,16€
TOTAL RRF		6 294 901,59 €	6 285 602,82 €

Analyses complémentaires :

Le chapitre 013 enregistre une diminution de remboursements sur la rémunération du personnel de 10 801,19€.

Cette baisse se traduit par une diminution des arrêts maladies du personnel communal.

2019 > **27 806,70€**

2020 > **13 917,62€**

2021 > **3 116,43€**

Le chapitre 70 connaît un rebond car nous enregistrons une augmentation de 77 778,01 €.

Depuis la levée des restrictions sanitaires, les activités extra-scolaires et culturelles ont redémarré fortement.

Il y a eu 253 476,68 € provenant des activités communales dont 4 772,52 € de produits issus des activités culturelles et 248 704,16 € pour les redevances du service périscolaires (cantines et centre de loisirs).

Le chapitre 73 concernant les produits de la fiscalité des ménages est en baisse de 293 910,75€ du fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

2019 > **2 175 633€**

2020 > **2 275 795€**

2021 > **2 030 185 €**

La compensation de la perte a été versée au chapitre 74 conformément à la demande de la DDFIP.

Effectivement, pour 2021, le montant de produits fiscaux et assimilés (chapitres 73 impôts et taxes) s'élève à 5 023 408,96€.

La municipalité exclut d'augmenter les taux des impôts locaux pour préserver le pouvoir d'achat des ménages qui subit les conséquences de la crise sanitaire.

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par la CARPF s'élève pour l'année 2021 à 2 655 141,73 € (2 711 536,73 € pour l'année 2020).

Le chapitre 74 est en forte hausse de 228 716,30€. Une allocation compensatrice de la taxe foncière a été versé par l'état afin d'équilibrer les pertes de ressources suite à des mesures d'exonérations, d'abattement et de plafonnement des taux décidées par la loi.

Pour 2021, le montant de la CAF s'élève à 224 337,38€ (235.297,99 € pour l'ensemble de l'année 2020)

Par ailleurs, le montant concernant le fond de compensations pour les nuisances aériennes a diminué en 2021 soit 66 456€ contre 98 173€ pour 2020.

Le chapitre 75 présente une baisse de 22 935,29€ pour 2021. En effet la commune ne perçoit plus les charges locatives, qui sont directement payées par les locataires à leurs fournisseurs d'énergie.

Le chapitre 77 est en hausse de 11 854,15€ suite aux remboursements que nous avons perçus des divers sinistres.

2. Les principales dépenses de fonctionnement au 31/12/2021

Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables avec une légère augmentation sur 2021 expliqué par l'impact financier de la crise sanitaire sur notre budget.



		REALISE 2020	REALISE 2021
Chapitre 011 :	Charges à caractère général	1 928 807,01€	2 116 454,93€
Chapitre 012 :	Charges de personnel	3 006 893,87€	2 951 686, 62€
Chapitre 014 :	Atténuation de produits	58 460,00€	56 797,00€
Chapitre 65 :	Autres charges de gestion courante	426 078,43€	381 920,12€
Chapitre 66 :	Charges financières	146 247,06 €	135 181,72€
Chapitre 67 :	Charges exceptionnelles	2 411,11€	29 362,75€
Chapitre 68 :	Dotations aux amortissements	0,00€	9 500,00€
TOTAL RRF		5 568 897,48€	5 680 903,14€

Analyses complémentaires :

Le chapitre 011 est en hausse et cela s'explique par la levée des restrictions sanitaires et la possibilité de pouvoir effectuer des manifestations et animations.

L'impact financier de la crise sanitaire du Covid-19 sur l'exécution du budget était difficile à mesurer tant les interactions et les incertitudes sur l'évolution de cette crise sanitaire sont nombreuses.

Des augmentations financières sur le coût des matières premières, de l'énergie ou de certaines prestations de service sont constatées.

Le chapitre 012 est celle de la stabilisation de la masse salariale.

Le BP 2021 prévoit 3 122 600 €, et les dépenses pour l'année sont à 2 951 686,62 € dont 197 211,02 € pour le paiement de la police intercommunale.

Au 31 décembre 2021 on compte 73 Agents dont 45 Titulaires, 26 Contractuels permanents et 2 saisonniers.

Au titre de l'année 2022, 10 départs sont envisagés dont 6 ne seront pas remplacés.

Le chapitre 014 correspond au Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC, a pour objectif de créer une solidarité financière pour atténuer les disparités de richesse entre les territoires.

Cette année notre potentiel financier reste inchangé ce qui explique la stabilité de notre contribution.

Le chapitre 65 est en baisse. La commune a budgété 71 017,50 € pour les subventions de l'ensemble des associations pour 2021 (contre 118 509 € pour 2020) dont une enveloppe de 13 650 € pour des subventions exceptionnelles. 57 812,50 € ont été réellement versés.

Le chapitre 66 est en baisse.

Le capital de la dette payé en 2021 s'élève à 505 403,35 €.

Les intérêts de la dette payés en 2021 s'élèvent à 136 943,34 €.

Le chapitre 67 correspond à des charges diverses. Cette année la commune a régularisé un dossier en cours depuis 2018 concernant un double encaissement à hauteur de 24 117,24€.

Pour l'année 2021, pour la section de fonctionnement :

> En dépense, le BP 2021 prévoyait 6 733 842,82 €. Or, les dépenses réalisées s'élèvent à 6 069 190,02 € (ce résultat comprend le 042 « opérations d'ordre » qui correspond aux amortissements pour 388 286,88€)

> En recette, le BP 2021 prévoyait 6 733 842,82 €. Or, les recettes perçues s'élèvent à 6 824 792,64 € (ce résultat comprend le 002 « résultat de fonctionnement » pour 539 189,82€).

Ce qui nous donne un résultat positif provisoire d'exercice de 755 602,62 €

Une marge d'autofinancement est donc dégagée grâce aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

3. La fiscalité

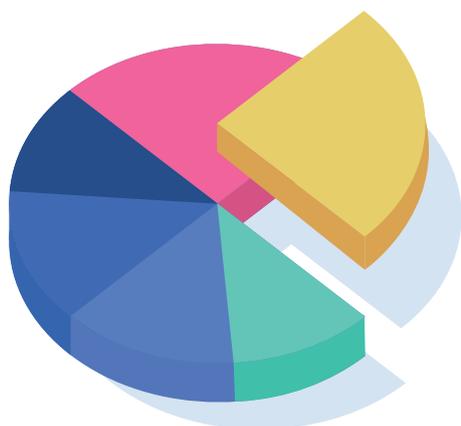
Rappel des taux 2021 :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties >

35,35%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties >

48,33%





INVESTISSEMENT



1. Les dépenses d'investissement

En 2021 plusieurs dépenses d'investissement ont été réalisées (listes des travaux importants réalisés) :

- > Recherche et réparations de fuite sur divers bâtiments communaux (44 448 €)
- > Travaux loge salle des fêtes : création sanitaires (16 084,80 €)
- > Achat divers matériels pour les espaces verts (17 797,99€)
- > Pose et fourniture d'un ossuaire (10 242 €)
- > Rénovation des lampes du terrain synthétique (8 057,28€)
- > Remise en état du vestiaire au terrain d'honneur (6 035,82€)
- > Rénovation du gymnase (4 018,85€)
- > Rénovation des feux tricolores Chemin de St Denis (17 844,66€)
- > Mission d'infrastructures pour projet travaux Chemin Sœurs Colombes (5 436€)
- > Création barrière au 21 rue de Paris et Chemin des Fromagers (38 520€)
- > Remplacement des candélabres et luminaires Chemin des Courbéantes (13 651,13€)
- > Réaménagement des logements communaux (22 177,80€)
- > Acquisition de la ferme BLONDEEL (900 000€)



Les dépenses d'investissement prévues au BP 2021 s'élèvent à 2 987 774,21 €. Pour l'année 2021, les dépenses réalisées sont de 1 746 871,03€.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement budgétisé pour l'année 2021 s'élèvent à 2 987 774,21€
Dont :

- > L'excédent d'investissement reporté de 1 280 235,85 €
- > Dotations, fonds divers et réserves : 1 205 054,13€
(dont l'excédent de fonctionnement capitalisé de 440 781,56€)
- > De l'amortissement de 387 786,88 €
- > Subventions d'investissement : 114 697,35€

Les recettes perçues pour l'année 2021 s'élèvent à 2 942 543,94 €

Ce qui nous donne un résultat positif provisoire d'exercice de 1 195 672,91€.

La structure de la dette communale

Au vu de la gestion maîtrisée et responsable de la dette communale, il n'est pas prévu d'emprunter pour la réalisation de nos projets d'investissements pour l'année 2022.

C. Les orientations du budget primitif 2022

Le budget 2022 devra répondre à la feuille de route de la mandature à travers notamment l'impulsion qu'elle souhaite donner en **matière de sécurité**. Bien que l'impact financier de la crise sanitaire du Covid-19 sur l'exécution du budget 2022 est à l'heure actuelle difficile à mesurer, nous constatons des augmentations financières sur le cout des matières premières, de l'énergie ou de certaines prestations de service. Dans cette démarche, il s'agira qu'en 2022 le budget se présente autour de plusieurs axes fondamentaux :

- > Un maintien des efforts opérés concernant les dépenses de fonctionnement malgré les augmentations financières sur le cout des matières premières, dans le but d'assurer un service public communal de qualité
- > Un renforcement de la protection sanitaire des usagers et du personnel, des frais supplémentaires de nettoyage, équipements informatiques du personnel pour une mise en place temporaire d'un aménagement du mode de travail
- > La réalisation d'opérations d'investissement permettant d'améliorer le service public, et de rénover partiellement la voirie de la commune, des équipements municipaux
- > Garder une vigilance accrue face aux contraintes conjoncturelles et sanitaires qui pèsent sur les finances locales
- > Stabilité des impôts directs

D. Les projets d'investissements

La commune axe sur **cinq priorités** pour l'année 2022 :

- 1 Vidéoprotection** : la commune désire remettre en fonction la vidéoprotection sur la ville, 25 caméras doivent être mises en place sur deux ans.
- 2 Voirie** : une rue sera réalisée cette année, la rue des sœurs colombes.
- 3 Réhabilitation de plusieurs bâtiments communaux** : remise en état de plusieurs bâtiments et écoles vétustes avec des travaux d'électricité, peinture, étanchéité, couverture, maçonnerie, isolation, menuiserie bois, métallique et serrurerie.
- 4 La ferme Blondeel** : la commune a fait l'acquisition en deux temps (2021-2022) de la ferme Blondeel, elle compte y installer les services techniques, la police municipale avec le CSU et d'autres services. La commune lancera un marché pour le fond de concours aux architectes.
- 5 Contrôle d'accès aux bâtiments** : mise en place d'un organigramme pour accéder aux bâtiments communaux suite à plusieurs vols. Cela permettra un contrôle des entrées et sorties dans tous les bâtiments communaux.

La commune s'engagera également en 2022 sur plusieurs projets ambitieux à destination du **personnel communal**. En effet, les discussions avec les représentants du personnel ont permis de mettre en place un agenda social précis et qui servira de boussole dans la conduite du changement et l'animation d'un dialogue social de qualité. Cet agenda contient un travail précis sur des dispositifs liés à la qualité de la vie au travail et plus particulièrement :

- > La mise en place du RIFSEEP
- > Une réflexion sur le télétravail
- > La participation de l'employeur à la mutuelle